



BULLETIN D'INFORMATION

N° 207 DE JUIN 2017

=====

=====

L'AFUL 1 souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants et se tient à leur disposition pour tout renseignement quant au fonctionnement de notre copropriété.

Avec l'acquisition de votre maison, vous devenez obligatoirement membre de l'Association Foncière Urbaine Libre, et de ce fait vous êtes tenus au respect du présent règlement, « l'article huit, chapitre 2, page 30, en précise les règles ».

Le conseil syndical demande à tous les résidents de respecter ce règlement, (disponible sur notre site internet).

=====

- Il est rappelé aux copropriétaires que le courrier destiné à l'AFUL doit être envoyé ou déposé uniquement à l'adresse « **AFUL 1, 22 rue de LAON, 78990 ELANCOURT** », et ne pas être déposé à l'adresse d'un membre du comité syndical.
- Suite au passage de la fibre, il a été remarqué que des regards avaient besoin d'être refait, ou la plaque de fermeture changée. Afin de procéder à un relevé, merci de nous signaler si le vôtre a besoin d'être remis en état, (ci-joint un coupon réponse à retourner dans les meilleurs délais).
- Taille des haies, l'article douze, page 37 précise :
« Les haies devront être taillées régulièrement. En cas de non-respect de cette obligation, l'**Association Foncière Urbaine Libre** assurera elle-même, après un rappel à l'ordre, l'entretien des haies en mettant à la charge du propriétaire tous les frais engagés ».
Il est regrettable de voir que des haies envahissent sur une largeur de plus d'un mètre l'espace commun, certaines retombant sur la chaussée ou passages piétons, d'autres avec un vide au centre pouvant servir de cache pour les personnes mal intentionnées.
- Les façades, volets et portes d'entrées, portillon et portes de garages doivent être entretenues aux couleurs prescrites.
- Un membre du bureau (M. COULLANDREAU) a quitté la résidence fin mars et un 2^{ème} départ (M. BERNAERTS) est prévu fin juin. Deux postes sont donc à pourvoir au sein du bureau. Si vous êtes volontaires, merci de faire acte de candidature par courrier à

l'adresse de l'AFUL, ou par mail sur le site de la résidence. La ratification de candidature aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

- Fuite d'eau à la borne incendie n°77 : des démarches sont entreprises depuis plusieurs mois afin de remédier à cette situation, la Ville, la SQY, la Sevesc, la Saur ont été contactés mais à ce jour, personne ne semble responsable pour effectuer une remise en état. Nous continuons les démarches afin de trouver une solution à ce problème.
- Les travaux de mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite sur le boulevard des TEMPLIERS sont réalisés, le stationnement sur ces emplacements sera verbalisé par la Police Municipale ou Nationale.
- De nombreux résidents se plaignent de la vitesse excessive sur le Boulevard des Templiers, le code de la route s'applique dans la résidence et la priorité à droite également. Des contrôles de vitesse ont été demandés pour assurer la sécurité des résidents.
- Il est formellement interdit de stationner sur les pelouses et parties communes.
- Nous avons eu de grosses difficultés à commander un amplificateur du local télé. Le problème devrait être résolu pour mi-juin. (Il semble que les connections dites à vis des fils d'antenne donnent une meilleure résolution....).

Le Comité Syndical vous souhaite de bonnes vacances. L'auto vigilance est recommandée durant cette période estivale.